

## Modification contrat de travail

Par damremont, le 19/11/2014 à 17:56

Bonjour,

En CDI depuis 10 ans dans la même entreprise, j'ai demandé ma mutation dans une autre région afin de rejoindre mon conjoint, un poste équivalent au mien s'étant libéré.

Ma direction accepte mais souhaite apporter un avenant à mon contrat de travail appelé "Ordre de mission".

Qu'en serait-il de mes droits si j'accepte ?

Comment pourrai-je me porter locataire d'un logement au travers d'un "ordre de mission" qui n'a rien à voir avec une mutation... ?

Avec tous mes remerciements.

Par P.M., le 19/11/2014 à 18:24

Bonjour,

Normalement, cela ne répond pas à votre demande de mutation puisqu'un ordre de mission est temporaire et n'implique pas le changement d'établissement de rattachement...